

Cadre réservé à l'organisation

N° de dossard :



BULLETIN D'INSCRIPTION SUR PLACE

1 € reversé aux associations (50/50) Pour Emma et Solid'Air 71

- 5 km : 11 €* 10 km : 18 €* Semi : 25 €*

***2 € de REDUCTION POUR LES LICENCIES FFA**

Nom :Prénom :

Sexe : M F

Code postal : Ville :

Tél. : Mail :

Nationalité (obligatoire) : Date de naissance (obligatoire) :

Club - Association ou Entreprise :

Je suis licencié FFA ou « une fédération agréée avec indication de la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition, de la course à pied en compétition, ou du sport en compétition en cours de validité à la date du 15/09/2024. Copie obligatoire de la licence en cours de validité.

N° de licence :Fédération :

Je suis non licencié FFA ou à une fédération agréée et j'ai réalisé mon PPS (validité 3 mois), je présente l'attestation avec le code.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement de la Course et en accepte toutes les clauses.

Date et signature :

Autorisation parentale pour les mineurs : Âge minimum de participation : il faut être né(e) en 2007 et avant pour le Semi, né(e) en 2009 et avant pour le 10 km, né(e) en 2011 et avant pour le 5 km.

Je soussignéautorise mon fils/ma fille à participer à l'épreuve de sa catégorie d'âge.

J'atteste en tant que personne exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur que chacune des rubriques du questionnaire de santé a donné lieu à une réponse négative. A défaut, je suis tenue de produire pour mon enfant mineur un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois

Pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois

Date et signature :